

Mercredi 20 Mai 2009 - n°465

Economie - Affaires européennes - Rencontre avec le secrétaire d'Etat

Economie - Finances locales

Santé - Hôpital, santé et territoires - Le Sénat examine le texte

Economie - Communication - Un nouveau président à l'ARCEP

Economie - Nouvelles technologies - Prix de l'utilisation des TIC pour les services publics

Economie - Les maires des villes moyennes à la une !

Economie - Agenda

Economie - Trois projets de décrets

ECONOMIE

Affaires européennes - Rencontre avec le secrétaire d'Etat

Le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes a rencontré une délégation des associations nationales d'élus, composée de Jacques Péliissard, président de l'AMF, Martin Malvy, président de l'APVF et président en exercice de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), de Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, et de Pierre Schapira, député européen et adjoint au maire de Paris représentant l'AMGVF, le 19 mai au Quai d'Orsay pour une réunion de travail. Au cours de cette rencontre, les présidents des associations membres de la MEPLF ont fait un tour d'horizon devant le ministre des dossiers qui préoccupent les collectivités locales en matière européenne.

Consultation des collectivités locales

Les associations membres de la MEPLF ont d'abord insisté sur la volonté des autorités locales d'être mieux associées au processus décisionnel européen. Ainsi, Martin Malvy a demandé en particulier :

- la consultation officielle des associations d'élus avant la définition de la position française au Conseil de l'UE sur les dossiers qui concernent la gestion publique locale.
- que les questions européennes soient effectivement à l'ordre du jour des Conférences Nationales des Exécutifs, comme le Premier ministre s'y est engagé en personne.
- un droit de saisine par la MEPLF de la nouvelle Commission Consultative d'Evaluation des Normes (CCEN) du Comité des Finances Locales (CFL), lorsqu'un texte d'origine communautaire nous semble avoir des conséquences financières pour les collectivités.
- la généralisation d'études d'impact régulières des normes communautaires en droit français pour des raisons de bonne information des associations nationales d'élus.

Concernant la concertation sur le suivi de la transposition des normes européennes en droit français, Bruno Le Maire a proposé, un renforcement des liens avec les élus locaux, notamment pour permettre aux associations nationales d'élus une remontée des informations sur les dysfonctionnements éventuels rencontrés effectivement sur le terrain. Il ne s'est toutefois pas prononcé sur les modalités pratiques de cette « association ».

Intercommunalité

Jacques Péliissard, a ensuite évoqué le débat avec la Commission européenne sur les conditions de mise à disposition de services entre communes et intercommunalités. En effet, les associations membres de la MEPLF ont toujours considéré que les règles du marché intérieur devaient être conciliées avec d'autres principes notamment celui de la libre organisation des administrations locales. Il s'agit en effet d'un acte interne d'organisation des collectivités territoriales. Le secrétaire d'Etat a affirmé prendre acte des préoccupations des élus sur l'intercommunalité, notamment à la suite de la jurisprudence récente de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) sur l'intercommunalité.

Climat et transport

Pierre Schapira a demandé à l'Etat français d'intervenir pour rassurer et débloquer la position allemande sur le plan d'action de la Commission européenne sur la mobilité durable. Alors que l'UE se dote des objectifs les plus contraignants au monde en matière de lutte contre le changement climatique (paquet énergie climat), il serait paradoxal de ne pas engager une politique européenne des transports urbains. Puis, le député européen a présenté le rôle et l'implication des villes dans le changement climatique. Il a émis le souhait des collectivités de participer aux grandes discussions européennes et internationales sur le changement climatique (sommet de Copenhague) Il a enfin rappelé l'importance de mentionner les collectivités dans les documents stratégiques européens, par exemple dans le livre blanc sur l'adaptation au changement climatique.

Gouvernance des fonds structurels

Après avoir évoqué l'action des élus locaux dans la lutte contre le risque d'abstention aux élections européennes, Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, a demandé une participation plus étroite de toutes les associations

nationales de collectivités locales à la gouvernance des fonds structurels. Il a notamment proposé que les cinq associations de la MEPLF puissent participer au comité de suivi du « Cadre de référence stratégique national » (CRSN), instance nationale d'orientation des programmes du FEDER et du FSE. Puis, il a rappelé les exigences des collectivités locales françaises concernant l'avenir de la politique de cohésion au niveau de l'UE. Il a ainsi précisé que la MEPLF s'oppose donc fermement à toute volonté de renationalisation de la politique régionale européenne. Il a également fait part de ses préoccupations concernant la définition étroite donnée aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. En réponse à Bruno Bourg-Broc, le secrétaire d'Etat a affirmé qu'il présenterait bientôt au Premier ministre la demande des associations nationales d'élus d'intégrer les instances de la gouvernance nationale des collectivités, avec son avis favorable. Sur la gouvernance des fonds structurels en France, il s'est néanmoins prononcé en faveur du rôle central de « pilotage » par l'Etat.

Services publics

Puis, Bruno Bourg-Broc a aussi demandé au ministre quelle était la position de l'Etat sur l'avenir des Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) en France, notamment à la suite de la publication du rapport de la Mission Thierry (voir Ondes Moyennes N°439). Le ministre a déclaré qu'il était favorable, non pas à une « directive cadre générale », mais à la multiplication de directives par secteur, mieux à même, selon lui, de protéger les services sociaux français dans leur diversité. Il a précisé qu'une évolution juridique au niveau de l'Europe sera toutefois nécessaire pour sortir de l'insécurité juridique dans laquelle se trouvent les collectivités locales françaises. De manière concrète, Bruno Le Maire a annoncé en outre la tenue d'une réunion entre les élus locaux et le ministère de l'Intérieur au cours du prochain semestre sur la création du nouveau « mandat » pour l'attribution des subventions aux services sociaux, conforme au droit communautaire (paquet Monti-Kroes).

Site *Place d'Europe*

A la fin de la rencontre, une présentation du site a été réalisée devant les participants de cette rencontre. Ce site a été mis en place pour aider les élus locaux à jouer ce rôle de relais d'information. Le site Place d'Europe propose un suivi quotidien de l'actualité européenne et des dossiers clés qui impactent les territoires (développement durable, mobilité urbaine, services publics, etc.), un guide pratique du montage de projets européens et des financements européens pertinents, ainsi qu'une carte de France interactive de tous les projets des collectivités. La MEPLF va être associée bientôt au site internet « Place d'Europe », qui est une initiative conjointe du gouvernement français et de la Commission européenne, en association avec le Parlement européen.

Pour connaître les positions de la MEPLF sur ces sujets :

<http://www.meplf.eu/>

Pour visiter le site « Place d'Europe » : www.touteurope.fr

ECONOMIE

Finances locales

Les membres du Comité des Finances Locales (CFL) - présidé par Gille Carrez - se sont réunis le 19 mai 2009 en formation « à huit clos » pour des travaux consacrés à la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la taxe professionnelle, ainsi que pour une séance publique consacrée à l'examen de divers projets de décrets (voir brève correspondante).

Dotations de développement urbain 2009

Les membres du Comité ont été informés des conditions de répartition de la dotation de développement urbain prévue dans la loi de finances pour 2009. Les préfets ont également été informés par le ministère de l'Intérieur - à titre provisoire - du nom de la centaine de villes qui vont devenir éligibles à cette dotation de péréquation ([voir pièce jointe](#)). Le CFL aura à se prononcer le 7 juillet prochain sur le projet de décret qui fixe les conditions précises de répartition de cette attribution.

Communication groupe DSU

Les membres du CFL ont également pris connaissance des conclusions des deux groupes de travaux qui se sont réunis sur la réforme de la DSU. Dans ses grandes lignes, il s'agit d'une réforme à mi-chemin entre les scénarios évoqués en octobre dernier et ceux prévus pour la rentrée.

Par rapport aux dispositions actuelles du CGCT (voir articles L. 2334-13 et suivants et textes réglementaires), la masse globale à répartir serait augmentée de 40 millions d'euros en 2009. Le nombre de villes de plus de 10 000 habitants qui seraient inéligibles se situerait entre 30 et 40 % du nombre total de villes de plus de 10 000 habitants, contre 25 % actuellement. En pratique, un peu plus de 140 communes sur 715 communes de plus de 10 000 habitants éligibles en 2008 devraient progressivement devenir inéligibles à cette dotation de péréquation sur deux ou trois ans à compter de 2010. Une garantie de sortie progressive serait mise en œuvre dont le montant se situerait pour les premières sortantes à 65 % de la dernière dotation perçue.

Au niveau des indicateurs pris en compte pour classer les communes, la pondération ou le poids des logements sociaux serait diminué de 5 % dans l'indice synthétique de ressources et de charge (un report du poids de ce critère vers le critère bénéficiaires d'aides au logement ou vers celui du revenu par habitant est prévu).

Au niveau du zonage de la politique de la ville (ZUS / ZFU) pris en compte dans un des coefficients de majoration de l'attribution de DSU, une diminution de 50 % du poids de cette majoration est en outre envisagée.

Enfin, afin de concentrer l'effort sur les 150 villes les moins bien classées (celles ayant des ressources faibles et des charges élevées), le ministère de l'Intérieur envisage deux pistes : introduire un coefficient logarithmique qui permettrait de concentrer les augmentations sur les moins bien classées ou bien prévoir pour celles-ci un niveau de progression supérieur à la moyenne.

Taxe professionnelle

En matière de réforme de la taxe professionnelle, les membres du CFL ont été informés des évolutions dernièrement envisagées par les services de Bercy. Pour toutes les entreprises dégagant un chiffre d'affaires supérieur à 152 000 euros (HT) une contribution assise sur 1,67 % de leur valeur ajoutée deviendrait le principal élément d'assiette afin de remplacer les EBM. Les artisans, coopératives agricoles, professions libérales, et titulaires de BNC continueraient à disposer pour leur part d'un régime dérogatoire. Seul l'élément foncier de l'assiette serait pour l'instant retenu avec certitude au profit des communes et EPCI.

Les transferts d'impôts liés à l'introduction d'une cotisation sur la valeur ajoutée seraient à l'origine de transferts significatifs selon les secteurs d'activité exercés : 700 000 entreprises seront perdantes sur 2,9 millions de contribuables. En particuliers, les secteurs des services (banques, assurances...), du commerce et de la construction, en nombre d'entités concernées.

SANTÉ

Hôpital, santé et territoires - Le Sénat examine le texte

Alors même que les sénateurs examinent le projet de loi déclaré en urgence « Hôpital, santé et territoires » le président de l'Assemblée nationale vient d'obtenir qu'une nouvelle lecture se ferait devant les députés si le Sénat « modifierait considérablement le texte », ce qui semble le cas.

Gouvernance de l'hôpital

La commission des affaires sociales du Sénat a en effet considérablement remanié le texte sur la question de la gouvernance de l'hôpital, en particulier en tentant de réduire le pouvoir du directeur pour répondre aux protestations de plus en plus marquées de la profession médicale.

La nomination des directeurs de pôle (art. 8) et des membres médicaux du directoire des hôpitaux (art. 6) par le directeur sur une liste proposée par le président de la CME est acquise. Le directeur conserve le dernier mot en cas de désaccord sur deux listes successives. Le Sénat a redonné un peu de place aux élus dans la gouvernance de l'hôpital puisque le maire de la commune siège de l'établissement, sera membre du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance est donc composé de :

- Au plus cinq représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, désignés en leur sein par les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, parmi lesquels figurent le maire de la commune siège de l'établissement principal ou son représentant et le président du conseil général ou son représentant.
- Au plus cinq représentants du personnel médical et non médical de l'établissement public, dont un représentant élu parmi les membres de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, les autres membres étant désignés à parité respectivement par la commission médicale d'établissement et par les organisations syndicales les plus représentatives compte tenu des résultats obtenus lors des élections au comité technique d'établissement.
- Au plus cinq personnalités qualifiées, parmi lesquelles deux désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé et trois dont deux représentants des usagers au sens de l'article L. 1114?1 désignés par le représentant de l'État dans le département.

Communautés hospitalières

Les sénateurs ont adopté plusieurs amendements sur la création des communautés hospitalières. Le président du conseil de surveillance pourra saisir le directeur général de l'Agence régionale de santé pour proposer la création d'une communauté, qui sera créée dès lors qu'elle sera approuvée. L'établissement siège est désigné par une délibération des deux tiers des conseils de surveillance des établissements. En cas de désaccord, le directeur général de l'agence régionale de santé désigne l'établissement siège. Il voit son pouvoir s'élargir puisqu'il peut imposer une convention de coopération, la création d'une communauté hospitalière de territoire et un groupement de coopération sanitaire ainsi que la fusion de deux établissements. A noter aussi que les groupements de coopération sanitaire doivent être encouragés.

Accès aux soins

La commission des affaires sociales a également largement modifié le texte concernant la question de l'accès en soins. Si la ministre avait, en présentant son texte, rassurer sur la prise en compte des inégalités en matière de santé, il est regrettable de constater que le Sénat a en particulier gommé les dispositions qui portaient sur la lutte contre les déserts médicaux et l'encadrement des dépassements d'honoraires.

Ce qui conduit à penser qu'au-delà des débats qui se dérouleront au Sénat jusqu'au début du mois de juin, une énième loi sur la santé sera nécessaire pour en finir avec la question de la démographie médicale qui conforte une France coupée en deux : les malades au Nord et les médecins au Sud.

ECONOMIE

Communication - Un nouveau président à l'ARCEP

Jean-Ludovic Silicani a été nommé président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, par décret daté du 8 mai 2009.

Ancien directeur de l'administration générale du ministère de la Culture, puis successivement directeur général de la Bibliothèque nationale de France et directeur de cabinet de Simone Veil, Jean-Ludovic Silicani a été en 2008 auteur du Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique avant d'entrer au Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Édouard Balladur.

L'ARCEP est une autorité administrative indépendante créée en 1996 pour réguler le secteur des

télécommunications, et, depuis 2005, les activités postales.
M. Silicani succède à Jean-Claude Mallet qui a donné sa démission pour des raisons personnelles.

ECONOMIE

Nouvelles technologies - Prix de l'utilisation des TIC pour les services publics

La Commission européenne organise des prix européens pour l'administration en ligne, auxquels les collectivités locales sont invitées à participer.

Ces prix récompensent les meilleures pratiques dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour les services publics.

Ils sont répartis en trois catégories :

- l'administration en ligne pour soutenir le marché unique ;
- l'administration en ligne pour une plus grande autonomie des citoyens et des entreprises ;
- l'administration en ligne, facteur d'efficacité et d'efficacités de l'administration.

La cérémonie de remise des prix se déroulera les 19 et 20 novembre à Malmö, en Suède.

Délai de dépôt des candidatures :

10 juin 2009 à 16 heures CET.

Pour s'inscrire ou en savoir plus : <http://www.epractice.eu/awards>

ECONOMIE

Les maires des villes moyennes à la une !

En amont de la tenue des 4es assises des villes moyennes et intercommunalités qui se dérouleront à Châlons-en-Champagne, les 4 et 5 juin 2009, et dans le cadre d'un partenariat FMVM - LOCALTIS, chaque jour du lundi 15 mai au jeudi 4 juin 2009, un maire de ville

moyenne témoigne : <http://www.localtis.info/>

4ès Assises des villes moyennes et intercommunalités : <http://www.assisesvillesmoyennes.fr/>

Vous pouvez encore vous inscrire et consulter le programme

ECONOMIE

Agenda

4 et 5 juin 2009

Châlons-en-Champagne

- Assemblée générale

de la FMVM

- 4es Assises des Villes

Moyennes et Intercommunalités

« Crise, réformes, innovation. Ça bouge ! Les villes moyennes en première ligne »

Renseignements : www.assisesvillesmoyennes.fr/

18 juin 2009

Paris - Formation FMVM

« L' élu local et le développement durable »

ECONOMIE

Trois projets de décrets

Les membres du Comité des Finances Locales réunis le 19 mai, ont examiné trois projets de décrets qui vont impacter directement les finances locales. Ces trois projets de décrets ont reçu un avis favorable des membres Comité.

Le premier d'entre eux prévoit – conformément aux dispositions de l'article L. 1614-2 du CGCT - les modalités de calcul de la compensation financière des charges résultant pour les départements de l'allongement de la durée de la formation initiale obligatoire des assistants maternels et de l'instauration d'une formation d'initiation aux gestes de secourisme (de 60 aujourd'hui à 120 heures).

Le second projet est relatif à la surface hors œuvre des constructions : ce projet de décret prévoit d'exclure de la surface de plancher hors œuvre brute (SHOB), les surfaces de plancher nécessaires à l'isolation thermique ou phonique les constructions existantes (faisant intervenir notamment des matériaux en bois). Ainsi les surfaces d'une construction utilisées pour ces dispositifs ne seront pas prises en compte pour les taxes d'urbanisme.

Enfin, les membres du Comité ont approuvé un projet de décret concernant le barème du prélèvement progressif sur le produit des jeux des casinos. Le relèvement de ce barème conduit à alléger d'environ 40 millions d'euros (dont un peu plus de 3 millions pour les communes concernées) le produit des recettes tirées du produit brut des jeux de

casinos. Il s'agit en quelque sorte d'alléger la contribution d'un secteur en crise qui est aussi un secteur clé dans les communes balnéaires, thermales et touristiques, en termes d'hôtellerie et de restauration.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi